



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 8706

## Texte de la question

M. Guy Teissier appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les difficultés que connaissent les enfants et adultes épileptiques. Nombre d'enseignants et de personnel éducatif confrontés à des manifestations épileptiques se trouvent incapables d'apporter des réponses adéquates, que ce soit en termes d'action ou d'aide psychologique, aux porteurs d'épilepsie active ainsi qu'aux témoins de ces manifestations. Aussi, pour lutter contre l'ignorance et la mauvaise évaluation des situations, il existe déjà un programme d'information écrite et orale. Cependant, il n'est pas inscrit officiellement dans la formation initiale des enseignants. Il lui demande quelles mesures il entend prendre en ce domaine.

## Texte de la réponse

L'ensemble de la formation des stagiaires en IUFM répond aux orientations ministérielles de la circulaire de cadrage du 4 avril 2002, relative aux principes et aux modalités de formation de la deuxième année de formation en IUFM. Certes, comme tous les établissements d'enseignement supérieur, les IUFM disposent de l'autonomie pédagogique. C'est dans ce cadre, et plus particulièrement dans le domaine de l'éducation à la santé, que peut se placer un enseignement de réponse aux manifestations d'épilepsie. Mais les éléments de pratique et de théorie à acquérir par les futurs enseignants sont trop nombreux pour qu'ils soient systématiquement dispensés au cours de cette deuxième année. Des compléments à la formation initiale peuvent être apportés au cours de la formation continue.

## Données clés

**Auteur :** [M. Guy Teissier](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8706

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 décembre 2002, page 4909

**Réponse publiée le :** 3 février 2004, page 876